UNIVERSITÉ DE ROUEN

Service des Relations Internationales

NEWSLETTER

N° Spécial **Aides à la MOBILITE** - Vendredi 13 Février 2009

La Mobilité à Rouen : des avancées et des résistances

Si les jeunes français ne partent pas assez à la conquête du monde, l'étudiant normand semble encore plus résistant à la mobilité.
Le récent festival ENVOL a déçu les ambitions des organisateurs par le manque d'intérêt des étudiants de notre université au départ. Et pourtant, les propositions de bourses sont légion, les offres de nos partenaires variées, et la plus value au retour est indéniable.
Afin de placer l'année 2009 sous le signe de la mobilité, phénomène amorcé en 2008 avec une hausse de 20 % des étudiants sortants, nous vous proposons ce numéro spécial faisant état de l'ensemble des aides à la mobilité et répondant de façon simple aux questions : Qui ? Combien ? Quand ? Comment ? Contact ?
Bonne lecture à tous,

Christel OUTREMAN

	Bourse Région Sans Frontières	Dispositif Sésame (bourse ministérielle)	FSDIE (Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes)
QUI ?	Tous les étudiants de nationalité française à partir de L3 ou en 2ème année d'IUT. Les étudiants étrangers doivent résider depuis deux ans en Normandie pour candidater et ne pas effectuer la mobilité dans leur pays d'origine.	Tous les étudiants boursiers sur critères sociaux ou ayant obtenu une aide financière exceptionnelle du CROUS ou bénéficiaire d'une allocation d'études quelque soit le niveau d'études L, M ou D.	Tous les autres étudiants qui ne rentrent pas dans le cadre des deux bourses précitées, étrangers ou non boursiers dont les revenus du foyer fiscal de l'année précédente n'excède pas 1000 €/ mois par personne (part réelle du foyer).
COMBIEN ?	**150 € de forfait de départ** pour tous les étudiants **+ 30 €/ semaine** pour les non boursiers **+ 75 €/ semaine** pour les boursiers sur critères sociaux et les doctorants Un crédit temps de 18 mois limité à 26 semaines par niveau du LMD, à utiliser en une ou plusieurs fois pendant la L3 puis pendant le Master et enfin durant le Doctorat. Un crédit de temps de 10 semaines est accordé aux étudiants de formation courte (DUT).	**400 € / mois** pour un séjour de 2 mois minimum et limité à 9 mois sur toute la durée du cursus universitaire.	**150 à 450 €** pour la durée du séjour. Les aides sont réparties selon le nombre de demandes et les crédits disponibles.

Ces aides à la mobilité sont réservées aux étudiants inscrits à l'Université de Rouen effectuant une mobilité internationale dans le cadre de leur cursus universitaire et sont gérées au Service des Relations Internationales.

QUAND ?

Toutes les candidatures sont à faire parvenir au moins deux mois avant le départ en double exemplaire au Service des Relations Internationales même si le dossier est incomplet, les pièces manquantes vous seront demandées ultérieurement.

COMMENT ?

TOUS LES DOSSIERS D'AIDE A LA MOBILITE sont téléchargeables sur le site de l'Université de Rouen, rubrique International / Bourses d'aide à la mobilité.

CONTACT

Lynda BELKACEM BOURICHA Lynda.Belkacem-Bouricha@univ-rouen.fr

LES BOURSES ERASMUS

Les bourses ERASMUS sont gérées au Service des Relations Internationales et sont exclusivement réservées aux étudiants sélectionnés dans le cadre du programme d'échanges ERASMUS.

	Bourse d'étude	Bourse de stage
QUI ?	Etudiants inscrits à l'Université de Rouen l'année de la mobilité et possédant la nationalité de l'un des pays de l'UE ou associé (Norvège, Islande, Liechtenstein, Turquie) ou bien possédant le statut de résident longue durée ou réfugié.	Etudiants inscrits à l'Université de Rouen l'année de la mobilité et possédant la nationalité de l'un des pays de l'UE ou associé (Norvège, Islande, Liechtenstein, Turquie) ou bien possédant le statut de résident longue durée ou réfugié. La bourse est octroyée à des étudiants effectuant un stage obligatoire dans leur cursus, de 3 mois minimum*, dans une entreprise de l'un des pays de l'UE ou des pays associés ou candidats. ** dispositions particulières pour les IUT*
COMBIEN ?	**150 € / mois** environ	**300 € / mois** environ
QUAND ?	Les documents pour postuler à cette bourse sont transmis directement aux étudiants par courrier postal en mai/juin. Le premier versement de la bourse est effectué environ 2 mois après l'arrivée de l'étudiant à destination.	Le dossier doit être rendu à la fin du mois de janvier de l'année en cours (vérifier la date exacte sur le dossier de candidature) et les résultats sont délivrés à la mi-février.
COMMENT ?	Être sélectionné par son département/UFR pour effectuer un séjour en Europe dans une université partenaire de l'Université de Rouen.	Le dossier est téléchargeable sur le site de l'Université de Rouen, rubrique International/ Programme Erasmus.

CONTACT Sylvain LAMOURETTE Sylvain.Lamourette@univ-rouen.fr

Toutes ces aides peuvent être cumulées (sous réserve de satisfaire aux conditions d'éligibilité), à l'exception du FSDIE, qui n'est pas cumulable avec le dispositif Sésame.

AUTRES AIDES

Pour les résidents de l'Eure : **Bourse «ARISTIDE BRIAND»**

Le Département de l'Eure attribue, sur critères sociaux, une aide aux étudiants domiciliés dans l'Eure pour un séjour d'études ou un stage à l'étranger d'au moins 4 mois. Le dossier est à retirer dans la commune de résidence.

Plus d'informations : http://www.cg27.fr/cg27/site/eure/departement_eure/apprendre/enseignement_superieur/vie_etudiante

Ne pas oublier de solliciter le CCAS, l'OFAJ, le CIDAL, les ambassades, comités d'entreprises et autres..... sur des bourses spécifiques et locales.

Christel OUTREMAN - Directeur de la publication
Mathilde DELESTRE et Christine VARIN - Rédactrices
Service des Relations Internationales 17, rue Lavoisier 76521 MONT SAINT AIGNAN cedex
service.international@univ-rouen.fr Fax 02 35 14 61 36